

Communiqué de presse

Paris, le 11 juillet 2018

LANCEMENT DE PRO-REFEI, LE PROGRAMME DE FORMATION DU REFERENT ENERGIE DANS L'INDUSTRIE

Le Programme PRO-REFEI vise à former 3 000 référents énergies dans l'industrie d'ici fin 2020, via notamment un accompagnement individuel personnalisé. La gouvernance du Programme est assurée par un Comité de Pilotage, composé de représentants du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (Direction générale de l'énergie et du climat), de l'ATEE (Porteur), de l'ADEME, d'EDF (financeur), de Total Marketing France (financeur). Les coûts pédagogiques seront financés par le Dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)¹, à hauteur de 100% pour les entreprises de moins de 300 salariés et de 50% pour les autres², dans la limite de 3 salariés pris en charge par entreprise (SIREN).

Le constat

L'industrie en France représente 19% de la consommation énergétique. Selon le secteur industriel, l'énergie peut représenter jusqu'à 30% des coûts de fabrication, sachant que des économies substantielles peuvent être réalisées (au moins 17% sur la facture énergétique suite à un audit énergétique dans une entreprise sur deux).

Il faut noter que 80% des personnes en charge de l'énergie (c'est-à-dire ceux qui ont une mission de référent énergie) dans l'entreprise déclarent ne pas avoir suivi de formation initiale ou continue en lien avec l'énergie, c'est un réel frein pour mettre en place des économies d'énergie significatives.

Les objectifs du Programme PRO-REFEI

- Former les personnes en charge de la gestion de l'énergie dans les entreprises pour en faire de véritables référents énergie qui seront à même de concevoir, mettre en place et coordonner des actions permettant d'améliorer la performance énergétique de leurs sites.
- Créer un réseau de référents énergie qui auront accès notamment aux retours d'expérience de l'ensemble de la communauté et à une veille technique et réglementaire, etc.

La formation PRO-REFEI

Le Programme propose un parcours de formation multimodal comprenant :

- Un parcours obligatoire :
 - ½ journée de formation à distance pour les bases (MOOC)
 - 2 journées de présentiel collectif
 - 2,5 journées d'accompagnement individuel personnalisé
 - un tutorat tout au long du parcours
- Un parcours optionnel via des modules complémentaires

¹ Dans la limite des plafonds fixés par le Programme et à condition que le stagiaire réalise les parcours en totalité.

² En savoir plus sur les Programmes CEE : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/programmes-daccompagnement>



Programme financé par :



La cible

Le Programme est ouvert aux salariés des entreprises des filières industrielles, selon les dispositions de la convention PRO-REFEI, ayant en charge la compétence « énergie » dans l'entreprise ou souhaitant l'acquérir. Sont notamment concernés les responsables de production, de maintenance, de travaux neufs, les responsables QSE, HSE ou encore le chef d'entreprise ou le directeur d'usine ayant cette fonction de référent énergie.

La première session de MOOC débute le 4 septembre 2018 sur la plateforme Fun
Pour toute inscription ou information : prorefei@atee.fr

A propos de l'ATEE : L'Association Technique Energie Environnement est une association Loi 1901 impliquée depuis 40 ans dans la promotion de la maîtrise de l'énergie, en particulier dans l'industrie. Elle anime le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie à travers son Club C2E, et porte déjà le Programme Pro-SME_n, dont l'objet est de promouvoir la certification ISO 50001 (management de l'énergie). L'ATEE a 2200 adhérents et 13 délégations régionales, et édite la revue bimensuelle Energie Plus. L'ATEE est également active dans la méthanisation avec son Club Biogaz, ainsi que dans le Stockage d'énergie, le Power to Gas et la Cogénération.

www.atee.fr  [@AssociationATEE](https://twitter.com/AssociationATEE)

A propos de l'ADEME : L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr  [@ademe](https://twitter.com/ademe)

Contacts presse :

- ATEE : 01 46 56 91 43 / prorefei@atee.fr
- ADEME : 01 58 47 81 28 / ademepresse@havas.com



Programme financé par :



LE PROGRAMME DE FORMATION DES REFERENTS ENERGIE DANS L'INDUSTRIE COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement de la formation des Référents Energie dans l'industrie Inscrivez-vous dès à présent aux sessions 2018 !

9 sessions en novembre
16 sessions en décembre

Paris, le 15 octobre 2018 - Le Programme PROREFEI, qui vise à former 3 000 référents énergie dans l'industrie d'ici fin 2020, a dévoilé sur son site www.prorefei.org, les dates des premières sessions de formation, qui débiteront dès novembre 2018 !

En quoi consiste la formation ?

Proposant notamment un **accompagnement individuel personnalisé**, la formation PROREFEI a pour objectif de former les personnes en charge de la compétence énergie dans l'industrie ou souhaitant le devenir. Le Programme PROREFEI offre une **prise en charge jusque 100% des coûts pédagogiques dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie**,

A ce jour, 12 organismes de formation, habilités par le Programme, proposent des sessions réparties sur la France entière.

Qui est concerné ?

Le Programme est ouvert aux salariés **des entreprises des filières industrielles**. Sont notamment concernés les responsables de production, de maintenance, de travaux neufs, les responsables QSE, HSE ou encore le chef d'entreprise ou le directeur d'usine ayant cette fonction de référent énergie.

Quels sont les parcours proposés ?

Le Programme propose un **parcours de formation multimodal** comprenant :

- Un parcours obligatoire :
 - o ½ journée de formation à distance pour les bases (MOOC)
 - o un stage collectif en présentiel (2 jours) pour approfondir les connaissances
 - o un accompagnement individuel personnalisé en situation de travail (mise en œuvre concrète d'actions d'économie d'énergie)
 - o un tutorat tout au long du parcours
- Un parcours optionnel via des modules complémentaires.

Comment s'inscrire ?

Sur la plateforme www.prorefei.org / Contact : prorefei@atee.fr

PROREFEI


FORMATION RÉFÉRENT ÉNERGIE
EN INDUSTRIE

A propos de PROREFEI : Le Programme PROREFEI vise à former 3 000 référents énergies dans l'industrie d'ici fin 2020, via notamment un accompagnement individuel personnalisé. La gouvernance du Programme est assurée par un Comité de Pilotage, composé de représentants du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (Direction générale de l'énergie et du climat), de l'ATEE (Porteur), de l'ADEME, d'EDF (financeur), de Total Marketing France (financeur). Les coûts pédagogiques seront financés par le Dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), à hauteur de 100% pour les entreprises de moins de 300 salariés et de 50% pour les autres, dans la limite de 3 salariés pris en charge par entreprise (SIREN). www.prorefei.org

A propos de l'ATEE : L'Association Technique Energie Environnement est une association Loi 1901 impliquée depuis 40 ans dans la promotion de la maîtrise de l'énergie, en particulier dans l'industrie. Elle anime le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie à travers son Club C2E, et porte déjà le Programme Pro-SME, dont l'objet est de promouvoir la certification ISO 50001 (management de l'énergie). L'ATEE a 2200 adhérents et 13 délégations régionales, et édite la revue bimensuelle Energie Plus. L'ATEE est également active dans la méthanisation avec son Club Biogaz, ainsi que dans le Stockage d'énergie, le Power to Gas et la Cogénération.

www.atee.fr  [@AssociationATEE](https://twitter.com/AssociationATEE)

A propos de l'ADEME : L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr  [@ademe](https://twitter.com/ademe)

Porteur du Programme :



Programme financé par :



LE PROGRAMME DE FORMATION DES REFERENTS ENERGIE DANS L'INDUSTRIE COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 12 novembre 2018 –l'OPCA des Industries de la Métallurgie (OPCAIM) a signé un partenariat avec l'ATEE pour promouvoir et diffuser la formation des référents énergie dans l'industrie en inscrivant la Formation PROREFEI dans son offre d'actions collectives. Des partenariats avec d'autres OPCA sont en cours de formalisation.

En quoi consiste ce partenariat ?

Ce partenariat permet de référencer la formation PROREFEI dans le catalogue d'actions collectives OPCAIM. Ainsi, l'ensemble de ses adhérents peut bénéficier de la prise en charge des coûts pédagogiques pour la formation PROREFEI « Référent Energie dans l'Industrie ».

Qu'est-ce que le Programme PROREFEI ?

Dédié au référent énergie, c'est-à-dire la personne en charge de l'efficacité énergétique dans l'entreprise, le Programme propose **un parcours de formation multimodal** comprenant :

- Un parcours obligatoire :
 - o ½ journée de formation à distance pour les bases (MOOC)
 - o un stage collectif en présentiel (2 jours) pour approfondir les connaissances
 - o un accompagnement individuel personnalisé en situation de travail (mise en œuvre concrète d'actions d'économie d'énergie)
 - o un tutorat tout au long du parcours
- Un parcours optionnel via des modules complémentaires.

Jusque 100% des coûts pédagogiques pris en charge

Le Programme prend en charge les coûts pédagogiques à hauteur de :

- 100% dans la limite de 3700 €HT par stagiaire pour les entreprises de moins de 300 salariés ;
- 50% dans la limite de 1850 €HT par stagiaire pour les entreprises d'au moins de 300 salariés.

Selon les conditions suivantes :

- Dans la limite de 3 parcours par entreprise n° SIREN, et dont le code NAF fait partie de la liste éligible au Programme.
- Le stagiaire réalise la totalité du parcours obligatoire.
- L'entreprise doit avoir réalisé un audit ou une certification ISO 50001 ou un pré diagnostic conformément aux dispositions du Programme et selon les dispositions réglementaires.

Qui est concerné par ce partenariat ?

- Les salariés **des entreprises adhérentes à OPCAIM**, en charge de l'efficacité énergétique ou qui souhaitent le devenir. Sont notamment concernés les responsables de production, de

Porteur du Programme :



Programme financé par :



PROREFEI

FORMATION RÉFÉRENT ÉNERGIE
EN INDUSTRIE

maintenance, de travaux neufs, les responsables QSE, HSE ou encore le chef d'entreprise ou le directeur d'usine ayant cette fonction de référent énergie.

Comment s'inscrire ?

Sur la plateforme www.prorefei.org / Contact : prorefei@atee.fr

A propos de PROREFEI : Le Programme PROREFEI vise à former 3 000 référents énergies dans l'industrie d'ici fin 2020, via notamment un accompagnement individuel personnalisé. La gouvernance du Programme est assurée par un Comité de Pilotage, composé de représentants du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (Direction générale de l'énergie et du climat), de l'ATEE (Porteur), de l'ADEME, d'EDF (financeur), de Total Marketing France (financeur). Les coûts pédagogiques seront financés par le Dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), à hauteur de 100% pour les entreprises de moins de 300 salariés et de 50% pour les autres, dans la limite de 3 salariés pris en charge par entreprise (SIREN). www.prorefei.org


A propos de l'ATEE : L'Association Technique Energie Environnement est une association Loi 1901 impliquée depuis 40 ans dans la promotion de la maîtrise de l'énergie, en particulier dans l'industrie. Elle anime le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie à travers son Club C2E, et porte déjà le Programme Pro-SME, dont l'objet est de promouvoir la certification ISO 50001 (management de l'énergie). L'ATEE a 2200 adhérents et 13 délégations régionales, et édite la revue bimensuelle Energie Plus. L'ATEE est également active dans la méthanisation avec son Club Biogaz, ainsi que dans le Stockage d'énergie, le Power to Gas et la Cogénération.

www.atee.fr  [@AssociationATEE](https://twitter.com/AssociationATEE)

A propos d'OPCAIM :

Organisme paritaire collecteur agréé de la branche de la métallurgie, l'OPCAIM est chargé depuis 1994 d'encourager et de faciliter le développement de la formation professionnelle continue des salariés des entreprises de la Branche. L'OPCAIM a adopté une organisation qui privilégie le lien de proximité avec les entreprises de la métallurgie à travers son réseau de 25 délégations : les ADEFIM (Association de développement des formations des industries de la métallurgie). Ainsi, plus de 400 collaborateurs, dont 220 conseillers de proximité. La métallurgie est composée de filières industrielles diverses aux caractéristiques et problématiques emploi-formation variées : automobile, aéronautique, naval, spatial, ferroviaire, construction mécanique, métallurgie et transformation des métaux, industries des composants et des équipements électriques et électroniques, fabrication d'équipements ménagers, etc. Au niveau national, le champ d'intervention de l'OPCAIM concerne 38 170 entreprises, dont 90 % emploient moins de 50 salariés, soit 1 676 187 salariés.

A propos de l'ADEME : L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr  [@ademe](https://twitter.com/ademe)

Contacts presse :

- ATEE : 01 46 56 31 43 / prorefei@atee.fr
- ADEME : 01 58 47 81 28 / ademepresse@havas.com

Porteur du Programme :



Programme financé par :



LE PROGRAMME DE FORMATION DES REFERENTS ENERGIE DANS L'INDUSTRIE COMMUNIQUE DE PRESSE

L'efficacité énergétique un enjeu pour les branches des industries chimiques, pétrolières, pharmaceutique et de la plasturgie !

Paris, le 10 décembre 2018 - L'OPCA DEFi a signé un partenariat avec l'ATEE pour promouvoir et diffuser la formation des référents énergie dans l'industrie en inscrivant la formation PROREFEI dans son offre « Sélection DEFi formations ».

Des partenariats avec d'autres OPCA sont en cours de formalisation.

En quoi consiste ce partenariat ?

Le partenariat permet de référencer la formation PROREFEI dans le catalogue d'actions collectives de l'OPCA DEFi. Ainsi, les entreprises adhérentes peuvent bénéficier de la prise en charge partielle ou totale des coûts pédagogiques pour la formation PROREFEI « Référent Energie dans l'Industrie ».

Qu'est-ce que le Programme PROREFEI ?

Dédié au référent énergie, c'est-à-dire la personne en charge de l'efficacité énergétique dans l'entreprise, le Programme propose **un parcours de formation multimodal** comprenant :

- Un parcours obligatoire :
 - o ½ journée de formation à distance pour les bases (MOOC)
 - o un stage collectif en présentiel (2 jours) pour approfondir les connaissances
 - o un accompagnement individuel personnalisé en situation de travail (mise en œuvre concrète d'actions d'économie d'énergie)
 - o un tutorat tout au long du parcours
- Un parcours optionnel via des modules complémentaires.

Jusqu'à 100% des coûts pédagogiques financés

Les coûts pédagogiques sont de 3 700 € HT/bénéficiaire, pour le parcours complet.

Le Programme prend en charge les coûts pédagogiques jusqu'à :

- 100% pour les entreprises dont l'effectif est < à 300 salariés
- 50% pour les entreprises dont l'effectif est ≥ à 300 salariés

Selon les conditions suivantes :

- Dans la limite de 3 parcours par entreprise (n° SIREN)
- Code NAF figurant sur la liste des entreprises éligibles au Programme.
- Le stagiaire réalise la totalité du parcours obligatoire.
- L'entreprise doit avoir réalisé un audit ou une certification ISO 50001 ou un pré-diagnostic conformément aux dispositions du Programme et selon les dispositions réglementaires.

Porteur du Programme :



Programme financé par :



PROREFEI

FORMATION RÉFÉRENT ÉNERGIE
EN INDUSTRIE

Qui est concerné par ce programme de formation ?

Les salariés **des entreprises adhérentes de l'OPCA DEFi**, en charge de l'efficacité énergétique ou qui souhaitent le devenir. Sont notamment concernés les responsables de production, de maintenance, de travaux neufs, les responsables QSE, HSE ou encore le chef d'entreprise ou le directeur d'usine ayant cette fonction de référent énergie.

Comment s'inscrire ?

Sur la plateforme www.prorefei.org / Contact : prorefei@atee.fr

A propos de PROREFEI : Le Programme PROREFEI vise à former 3 000 référents énergies dans l'industrie d'ici fin 2020, via notamment un accompagnement individuel personnalisé. La gouvernance du Programme est assurée par un Comité de Pilotage, composé de représentants du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (Direction générale de l'énergie et du climat), de l'ATEE (Porteur), de l'ADEME, d'EDF (financeur), de Total Marketing France (financeur). Les coûts pédagogiques seront financés par le Dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie (CEE), à hauteur de 100% pour les entreprises de moins de 300 salariés et de 50% pour les autres, dans la limite de 3 salariés pris en charge par entreprise (SIREN). www.prorefei.org

A propos de l'ATEE : L'Association Technique Energie Environnement est une association Loi 1901 impliquée depuis 40 ans dans la promotion de la maîtrise de l'énergie, en particulier dans l'industrie. Elle anime le dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie à travers son Club C2E, et porte déjà le Programme Pro-SME, dont l'objet est de promouvoir la certification ISO 50001 (management de l'énergie). L'ATEE a 2200 adhérents et 13 délégations régionales, et édite la revue bimensuelle Energie Plus. L'ATEE est également active dans la méthanisation avec son Club Biogaz, ainsi que dans le Stockage d'énergie, le Power to Gas et la Cogénération.

www.atee.fr  [@AssociationATEE](https://twitter.com/AssociationATEE)


A propos d'OPCADEFI :

Constitué par l'accord du 22 décembre 2010, l'OPCA DEFi est l'organisme paritaire collecteur agréé des fonds de la formation professionnelle des industries chimiques, pétrolières, pharmaceutiques et de la plasturgie et des composites. Géré par les partenaires sociaux des branches professionnelles adhérentes, l'OPCA DEFi vise à favoriser le Développement de l'Emploi et de la Formation dans l'Industrie, en tenant compte des besoins et des spécificités des différents secteurs d'activité représentés. Sa mission est de collecter, mutualiser et redistribuer les fonds de la formation professionnelle.

Chiffres clés 2017 : 9 227 entreprises adhérentes, 510 078 salariés, 438,6 M€ de collecte de contributions, 216 M€ d'engagements au titre de la formation professionnelle continue, 137 968 salariés bénéficiaires d'une formation prise en charge par l'OPCA DEFi.

Pour en savoir plus sur l'OPCA DEFi : www.opcadefi.fr

A propos de l'ADEME : L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr  [@ademe](https://twitter.com/ademe)

Contacts presse :

- **ATEE** : Karine Maillard – Chef de projet – Tél. : 01 46 56 31 43 - prorefei@atee.fr
- **OPCA DEFi** : Anne-Gaëlle PERROT – Responsable du service communication
Tél : 01 58 64 18 86 – Portable : 06 35 33 24 88 – ag.perrot@opcadefi.fr

Porteur du Programme :



Programme financé par :

